



### **Le chef de l'Etat vient de faire augmenter les coûts des passeports et des visas.**

Ce jeudi 20 juin 2024, le président Paul Biya, a signé une ordonnance modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024. Cette décision a pour conséquence immédiate une augmentation des prix de certains services officiels pour les Camerounais.

#### **La modification de la loi de finances**

La nouvelle loi modifie l'enveloppe budgétaire de l'Etat pour l'exercice 2024, qui passe de 6 740 milliards à 7 278 milliards de FCFA. Cette augmentation financière a des répercussions directes sur le quotidien des Camerounais, en particulier pour ceux qui souhaitent se faire établir ou authentifier certains documents officiels.

#### **Les nouveaux prix des documents officiels**

Parmi les modifications apportées, le droit de timbre sur le passeport est augmenté à 110 000 FCFA pour la délivrance, le renouvellement ou la prorogation (article 548). Les prix des visas augmentent également : un visa ordinaire de six mois coûtera désormais 100 mille francs CFA, tandis que le visa express coûtera 150 000 FCFA.

La Carte nationale d'identité (CNI) voit son timbre passer à 10 000 FCFA contre 2 800 FCFA précédemment. Les cartes consulaires sont également affectées : les Camerounais résidant en Afrique devront payer 20 000 FCFA, ceux résidant en Asie payeront 25 000 FCFA et ceux résidant en Europe ou en Amérique payeront 30 000 FCFA.

### **17 articles modifiés**

En tout, ce sont 17 articles qui ont subi des modifications, portant révision à la hausse des prix de ces services parmi les plus sollicités par le peuple au quotidien. Le budget de l'Etat passe à sept mille 278 milliards et cent millions FCFA, dont sept mille deux cent douze milliards cinq cents millions FCFA pour le budget général et soixante-cinq milliards six cent millions FCFA d'affectations spéciales.